

## LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION AU LYCEE D'ALEMBERT

Le projet pédagogique vise à :

### 1. Garantir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations.

L'équipe du LPO d'Alembert se mobilise pour l'égalité des chances et lutter contre les discriminations. Ainsi l'inscription au concours est gratuite et accessible à toutes celles et ceux qui souhaitent s'engager dans une formation de travail social.

L'équipe s'engage également à promouvoir et à favoriser l'obtention d'une qualification pour des personnes qui ont au départ peu de connaissances et certaines difficultés de communications écrites ou orales, mais des qualités humaines, des compétences relationnelles, une motivation importante.

Des phénomènes d'exclusion des personnes et des groupes, des disparités dans l'accès aux droits et des pertes de liens sociaux sont aujourd'hui accentués. La spécificité de l'intervention du/de la travailleur·se social·e est de considérer les habitant·es, usager·es, bénéficiaires, adhérent·es comme les acteur·ices centraux/ales du projet qui les concerne, dans un environnement donné.

Le contenu de la formation proposera de développer la question des phénomènes discriminatoires, afin que les élèves puissent disposer de stratégies pour aborder un problème qui ne va de soi ni pour les intervenant·es, ni pour l'ensemble des autres acteur·ices.

### 2. Garantir le caractère professionnel de la formation

Chaque module ou domaine de formation est abordé dans sa dimension éthique et déontologique. La formation est ancrée dans une logique de compétences et de qualification. Elle est fondée sur le référentiel du diplôme.

Le contenu de la formation prend en compte la dimension relationnelle dans le cadre des projets individuels et du développement des potentialités des personnes accompagnées. Elle intègre également la dimension d'animation et d'organisation de la vie quotidienne au sein d'un collectif, pour laquelle l'approche spécifique du/de la moniteur·ice éducateur·ice doit pouvoir s'exprimer au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Enfin l'élaboration les actions éducatives sont réfléchies en considérant l'échelle institutionnelle.

### 3. Cultiver une pédagogie de la responsabilisation et de l'engagement individuel et collectif : les différents outils de formation

L'apprenant·e est au centre du dispositif de formation : destinataire et acteur·ice, il/elle est amené·e à prendre position et à opérer des choix. En s'appuyant sur l'enseignement théorique, sur les différents dispositifs mis en place au cours de la formation (GAPP ; LSF), sur un accompagnement individualisé, le/la professionnel·le en formation sera amené·e à élaborer une posture réflexive. Ces éléments lui permettront alors de développer ses compétences et de construire progressivement son identité professionnelle comme acteur·ice du secteur social.

#### 3.1 Le GAPP

C'est un dispositif de formation qui permet de par son cadre, une élaboration collective à partir de situations vécues par les étudiants en stage. A travers ce travail, le/la professionnel·le en formation développe une posture réflexive autour de ses pratiques professionnelles. L'alternance des périodes de stage et des périodes de formation théoriques permettent lors de ces regroupements d'analyser les situations qui interpellent et questionnent les apprenant·es.

### 3.2 Pédagogie Institutionnelle

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'équipe de formateur·ices a choisi d'introduire la pédagogie institutionnelle dans ses pratiques. Cela consiste à créer des institutions (dans le sens de pratiques instituées et discutées avec les apprenant·es), dans le but d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage de tous et toutes. Ces institutions ont pour objectif de faire émerger et prendre davantage en compte la subjectivité de chacune et chacun dans ce processus de formation. D'un point de vue pratique, cela se traduit par l'instauration de rituels autour de la prise de parole, de responsabilités que prennent les professionnel·les en formation au sein du groupe. Nous soulignons aussi l'importance d'une autre institution : le Conseil. Il se tient une fois par mois ou entre deux périodes de stage. C'est le seul lieu où formateur·ices et formé·es abordent la formation de façon horizontale et où se prennent des décisions qui engagent à la fois les formateur·ices et moniteur·ices éducateur·ices en formation.

L'autre objectif de cette approche pédagogique consiste à transmettre des outils pédagogiques que les stagiaires peuvent expérimenter tout au long de leur formation pratique.

### 3.3 Mise en place de projets : LSF, atelier d'écriture, parcours culturel avec le Théâtre Paris Villette, sport adapté au public en situation de handicap.

L'ensemble de ces projets permettent de développer des compétences et des capacités qui conduisent les moniteur·ices éducateur·ices en formation à construire progressivement leur identité professionnelle, mais aussi à pouvoir puiser dans ces diverses ressources ultérieurement afin de proposer un accompagnement de qualité aux usager·es.

**La LSF** : L'initiation à la Langue des Signes française est un atout majeur dans la formation, a fortiori si elle accueille des élèves sourd·es et malentendant·es. Cet apprentissage permet non seulement de mieux appréhender ce handicap invisible qu'est la surdité, mais également de créer un « pont » entre les moniteur·ices éducateur·ices en formation. Par ailleurs cette langue est communément utilisée comme un outil de communication vers des publics entendants (autistes...) par les institutions médico-sociales.

**L'atelier d'écriture** : Réel outil de travail et de communication dans le cadre des métiers du social, l'écriture reste néanmoins pour beaucoup une appréhension tant au niveau de la forme que du fond. Un atelier d'écriture permet indéniablement de démystifier l'écrit, voire de se l'approprier, permettant ainsi aux apprenant·es d'aborder plus sereinement les différents travaux écrits tant sur le terrain de stage que pour la validation de leur diplôme d'Etat.

**Ateliers artistiques et culturels** : Ces ateliers d'expression, réels outils de médiations éducatives, permettent aux professionnel·les en formation de découvrir différents médias culturels et artistiques, de les mettre en pratique pour certains, et enfin de pouvoir se les réapproprier comme support de la relation éducative.

## 4. Développer avec les milieux professionnels la dimension pédagogique de l'alternance

Les terrains de stage sont des sites qualifiants, considérés comme lieux de formation à part entière. La formation s'articule entre formation pratique (terrain de stage) et formation théorique (établissement de formation). Les trois acteur·ices : l'apprenant·e, le/la formateur·ice école, le/la formateur·ice terrain/site qualifiant sont indissociables et complémentaires pour l'acquisition des

compétences visées. Les professionnel·les sont impliqué·es dans la formation au lycée et participent à la validation de l'année de formation.

## LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

L'architecture générale de la formation préparant au diplôme d'Etat de moniteur·ices éducateur·ices s'appuie sur le référentiel professionnel réformé par l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Il est décliné en trois « Blocs de compétences », auxquels sont associés trois domaines de formation.

La formation se déroule selon le principe de l'alternance entre formation théorique en centre de formation et formation pratique mise en œuvre dans les sites qualifiants (terrain de stage).

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeuse et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du/de la stagiaire.

La période de formation pratique doit au moins se dérouler sur deux sites distincts. Une période de formation pratique s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement. Elle est encadrée par un·e référent·e professionnel·le titulaire du diplôme d'Etat de moniteur·ice éducateur·ice ou, le cas échéant, par un·e référent·e professionnel·le en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.

Pour les candidat·es inscrit·es dans une démarche globale de certification, la formation pratique est référée aux trois blocs de compétences.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, une période de formation pratique est référée à chacun des blocs de compétences précisés à l'annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2024<sup>1</sup>. Une durée minimale de formation pratique est attribuée à chacun de ces blocs de compétences comme suit :

### Durée de la formation

2 000 h (Formation théorique : 950 h + Formation pratique : 1 050 h, *au lieu de 980 h avant la réforme*), sur 24 mois maximum. Au sein du lycée d'Alembert, la formation se déroule au cours de deux années scolaires du 1<sup>er</sup> septembre à début juillet de la 2<sup>eme</sup> année scolaire. Les professionnel·les en formation qui ont le statut de lycéen·nes bénéficient des vacances scolaires. Seuls des rattrapages de formation pratique peuvent s'effectuer lors des petites vacances scolaires.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049889174>

## **Répartition de la formation en trois blocs de compétences :**

- **Bloc de compétences 1** « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » (Formation théorique : 420 h + Formation pratique : 455 h)
- **Bloc de compétences 2** « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » (Formation théorique : 380 h + Formation pratique : 420 h)
- **Bloc de compétences 3** « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours » (Formation théorique : 150 h + Formation pratique : 175 h)